



Conseil d'administration Séance du 16 juin 2017

Délibération n°24-2017 Offre de formation supérieure sur le site de Cherbourg

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Fermeture du 1^{er} cycle

Dans le cadre de la définition du nouveau projet pédagogique de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, et après l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVE) du jeudi 11 mai 2017, l'ésam Caen/Cherbourg prévoit la fermeture progressive du 1^{er} cycle sur le site de Cherbourg.

Les faibles effectifs en premier cycle sur le site de Cherbourg (moins de 20 étudiants à la rentrée 2016) ne permettent pas d'engager une dynamique de formation pleinement profitable aux étudiants et équitable par rapport aux conditions d'études proposées à Caen. Il est à noter qu'un nombre non-négligeable d'étudiants ayant suivi une première année sur le site de Cherbourg demandent à rejoindre le site de Caen dès la seconde année, le mouvement inverse n'étant jamais constaté.

Les étudiants actuellement inscrits sur le site de Cherbourg pourront terminer leur DNA (diplôme national d'art) hors redoublement éventuel. Le rapatriement définitif du DNA sur le site de Caen s'entend à la rentrée 2019, sous réserve

d'un nombre suffisant d'étudiants au sein d'une année d'études (supérieure à 5).

Accusé de réception en préfecture
074-200020132-1910016-delib-24_2017-DE
Date de télétransmission : 27/06/2017
Date de réception préfecture : 27/06/2017

Option art : création d'une mention à Cherbourg en 2^{ème} cycle

Le choix d'étudier à Cherbourg doit reposer sur une offre de formation attractive, qui soit complémentaire avec le site de Caen.

La mise en œuvre d'une mention propre au site de Cherbourg est proposée au sein de l'option art. Cette mention « inventer le réel » (dénomination provisoire) a pour principe de reposer sur des situations de travail à partir desquelles émergeront des problématiques abordées collectivement et individuellement. La collaboration avec le centre d'art – éditeur Le Point du Jour sera privilégiée.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **Approuve** la fermeture progressive du 1^{er} cycle et la création d'une mention au sein de l'option « art » pour un second cycle sur le site de Cherbourg

- **Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 15

Votants : 19

Vote : à l'unanimité des voix